

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt et un et le 18 août à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 août, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Paule ROGOU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 0
Nombre de voix contre : 13
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Demande d'acquisition des toilettes publics situés à la Joue du Loup

La SARL VALLON SPORT représentée par Kilian et Enzo VALLON, propriétaire du commerce Sport 2000 à la Joue du Loup, ont adressé un courrier à la mairie faisant part de leur souhait d'acquérir les murs des toilettes publiques de la Joue du Loup situées à côté de leur commerce en vue d'en faire une réserve de stockage.

Ces toilettes publiques (parcelle 002 AA 84) sont situées en zone Utb du PLU et en zone B4 du PPRn

La superficie du bâtiment est d'environ 58 m².

Aucune proposition de prix n'a été faite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **REFUSE** de vendre les toilettes publiques de la Joue du Loup,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

h. P. Rogou

Marie-Paule ROGOU

